

ATTESTATION

(Attestation à conserver par la commune dans son dossier officiel et à joindre aux dossiers approuvés)

Le maire certifie que la délibération du 12 décembre 2016 approuvant le PLU est affichée à la mairie à compter du 19 décembre 2016 pour une durée au moins égale à un mois et qu'elle a fait l'objet d'un communiqué dans le journal « Publiprint Province n°1 – Le Progrès » du 16 mars 2017.

Le maire certifie que la délibération du 12.12.2016 approuvant le zonage d'assainissement est affichée à la mairie à compter du 19 décembre 2016 pour une durée au moins égale à un mois et qu'elle a fait l'objet d'un communiqué dans le journal « Publiprint Province n°1 – Le Progrès » du 16 mars 2017.

Le Maire,
Christian ROCHET



MAIRIE DE LES MOUSSIÈRES
24 rue de Saint Claude
39310 LES MOUSSIERES
Téléphone : 03.84.41.67.32 – Fax : 03.84.41.65.24
Adresse mail : mairie-moussieres@orange.fr

Le 9 mars 2017



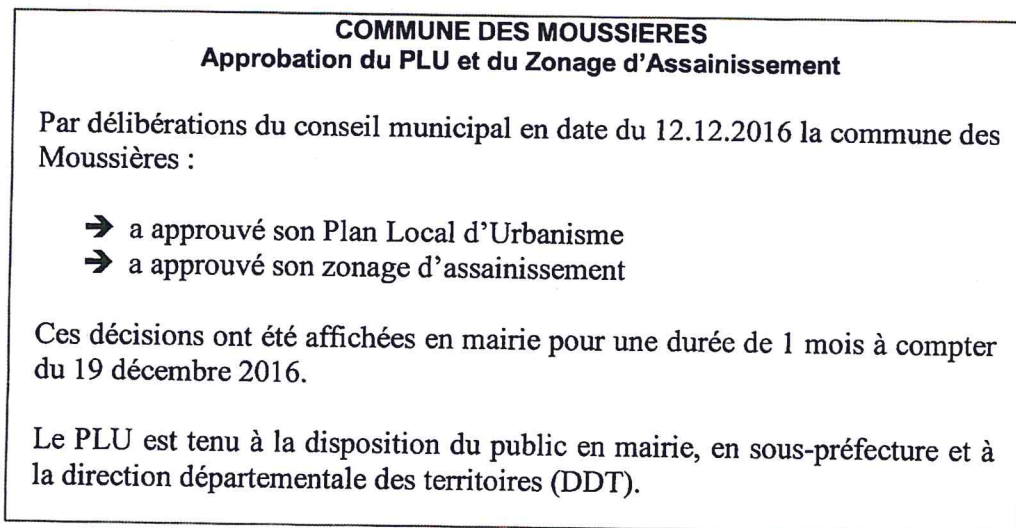
Dpr 39.

Monsieur le Directeur du Journal
Le Progrès les Dépêches
Publiprint Province n° 1
11 place de la Liberté
BP 503
39000 LONS LE SAUNIER

Objet: Annonce légale

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse une mention que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique "annonces légales" de votre journal **le plus rapidement possible** :



Dimensions approximatives : 4,5 cm x 4,5 cm

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un exemplaire de ce journal certifié, accompagné de votre facture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Christian ROCHET

